
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 3 décembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 3), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BECUWE Pierre (à partir de la question 3), BERTIER Jacky (à partir de la question 11), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELANNOY Marie-Josephe (à partir de la question 6), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 12), DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 7), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 19), PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 6), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 4), SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARIINI Laetitia donne procuration à LECONTE Maurice

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, BARROIS Alain, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothée, SANSEN Jean-Pierre, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
3 décembre 2024

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

DISPOSITIF D'AIDES A LA REALISATION ET LA REHABILITATION DE
LOGEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES
AUX BAILLEURS SOCIAUX

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Assurer un logement digne aux habitants de l'agglomération.

Par délibération n°2017/CC189 du 28 juin 2017 modifiée in fine par délibération n°2023/CC206 en date du 12 décembre 2023, le Conseil communautaire a décidé la mise en place d'une politique d'aides financières à la réalisation ou la rénovation de logements sociaux et en a défini les conditions d'attribution et de fonctionnement.

Dans le cadre de ce dispositif, 4 opérateurs ont présenté une demande d'aide financière pour la réalisation de logements locatifs sociaux (2 programmes de constructions neuves sur 2 communes) et la réhabilitation de 163 logements sur 4 communes.

Toutes ces opérations intègrent des matériaux biosourcés conformément aux exigences du cahier des charges ; par ailleurs, aucune des opérations d'offre nouvelle n'est en extension urbaine.

La Commission ad'hoc, instituée conformément à la délibération du Conseil communautaire 2020/CC187 du 08 décembre 2020, s'est réunie le 07 octobre 2024 et a proposé d'attribuer :

- 186 000 € à Pas-de-Calais Habitat pour la réhabilitation thermique et l'amélioration des façades et abords de 31 logements sociaux collectifs à Béthune – 7 bis Boulevard du Luxembourg, atteignant le seuil maximal de 104 kWh/m²/an, et ce, dans le cadre du dispositif ANRU, sous réserve de la fourniture de justificatifs attestant le respect du dispositif d'aides ;

- 96 000 € à Pas-de-Calais Habitat pour la réhabilitation thermique et l'amélioration des façades et abords de 16 logements sociaux collectifs à Béthune, 25/26 Varsovie, et ce dans le cadre du dispositif ANRU, sous réserve de la fourniture de justificatifs attestant le respect du dispositif d'aides ;

- 120 000 € à Pas-de-Calais Habitat pour la réhabilitation thermique de 61 logements sociaux collectifs (dont 20 aidés), résidence Bristol à Béthune, sous réserve de la fourniture de justificatifs attestant le respect du dispositif d'aides ;

- 247 000 € à Maisons et Cités, pour la réhabilitation thermique et l'amélioration des façades et abords de 42 logements locatifs atteignant 104 kwh/m² par an dans le cadre du dispositif ERBM – Cité de la Victoire à Haillicourt et Houdain ;

- 39 000 € à Maisons et Cités, pour la réhabilitation thermique de 13 logements locatifs atteignant la classe C – dans le cadre du dispositif ERBM – Cité Anatole France à Bruay-La-Buissière (complément à l'aide 2022) ;

- 56 000 € à Clésence pour la construction de 24 logements (dont 20 aidés) Boulevard des Sports à Calonne-Ricouart ; la subvention comprend une aide à la résorption d'une dent creuse en tissu urbain ;

- 114 000 € à SIA Habitat pour la construction de 51 logements (dont 20 aidés), rue Nationale à Verquin ; la subvention comprend une aide à la résorption d'une dent creuse en tissu urbain.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 18 novembre 2024, il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'attribution des aides financières aux bailleurs sociaux pour la réalisation et la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur 6 communes de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 858 000 € et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer toutes les pièces afférentes. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de approuver les propositions d'ajustements annuels des modalités d'intervention et de gestion des aides à la pierre financées sur fonds propres, après avis de la Commission d'amélioration de l'habitat pour le parc privé.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE l'attribution des aides financières aux bailleurs sociaux pour la réalisation et la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur 6 communes de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 858 000 €.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 9 DEC. 2024

Et de la publication le : † 0 DEC. 2024
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



LEFEBVRE Nadine



LEFEBVRE Nadine